



Pension alimentaire des enfants majeurs à charge

Par **chantal bauer**, le **14/10/2008** à **12:04**

je voudrais savoir quelles sont les dispositions habituelles en matière de pension alimentaire pour des enfants à charges majeurs (étudiants) au moment du divorce, et s' il y a une différence selon que le divorce est " à l'amiable" ou "pour faute" (à qui est versée la pension, est elle fixe...?)

concernant le foyer fiscal, après prononcé du divorce, à qui seront ils rattachés?

de plus, en attente d' une décision provisoire, puis je mettre à mon nom la carte grise de la voiture, les intitulés de contrat: edf, téléphone, assurance du logement...? sachant que je suis mariée sous le régime de la communauté de biens;

JE VOUS REMERCIE DE ME REpondre

CHANTAL BAUER